

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

ARRETE N°ARR/2020/DG/7

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2215-1 ;

Vu le Décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu l'arrêté N° ARR/2017/PO/5 du 1 juin 2017 portant réglementation du cimetière ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les ouvertures du cimetière de Hem pour lutter contre la propagation du virus COVID 19 ;

Considérant que dans cette circonstance, le cimetière doit être fermé à l'exception de l'exercice des rites funéraires pour les inhumations ;

Considérant qu'il y a lieu de limiter le nombre de personnes participant aux rites d'inhumation funéraires ;

ARRETE

Article 1 : Le cimetière de Hem est fermé au public jusqu'à nouvel ordre ;

Article 2 : L'ouverture du cimetière s'effectuera pour la réalisation des rites funéraires d'inhumation ;

Article 3 : Lors de la réalisation de ces rites, 20 personnes maximum pourront assister aux funérailles en dehors des personnes requises pour la réalisation des rites ;

Article 4 : Il ne pourra être dérogé à ces prescriptions sous aucun prétexte et sans aucune mesure ;

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et punies, conformément à la législation en vigueur.

Article 6 : Cet arrêté prend effet dès ce jour.

Article 7 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem.

Fait à Hem, le 20 mars 2020



Pascal Nys
Maire de Hem